

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 27 MARS 2024

04- Objet : VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE DIRECTE 2024

N° Ordre : DE-013-2024

Rapporteur : Nicolas Choisnel, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.2 Finances locales- fiscalité

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Francescas, après convocation régulière du Président du 20 mars 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Valérie TONIN
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ
Calignac : Mme Stéphanie DAVID
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fioux : M. Joël AREVALILLO
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES
Le Frechou : M. André APPARITIO
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : -
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : -
Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN
Lavardac : Mme Isabelle SALIS à M. Sébastien CRUSSIÈRES
Montesquieu : M. Alain POLO à M. Ludovic BIASOTTO

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Stéphanie GARBAY à M. Nicolas LACOMBE, Mélanie SERRE-SOLANO à M. Serge ARNAUNÉ, M. Frédéric SANCHEZ à M. Hugues DAVID,

Membres absents excusés (1) :

Mézin : Mme Dominique BOTTEON

Membres absents non excusés (2) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 49

Absents : 11

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1636 B sexies ;
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 du 31 janvier 2024 ;
Vu la commission des finances, consultée sur le sujet le 7 mars 2024.

La présente délibération vise à fixer les taux de fiscalité de la Communauté de Communes.

Il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire pour 2024 les taux de 2023 comme suit :

- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :**

Pour mémoire, la FPU a été mise en œuvre au 1^e janvier 2020 avec un taux de CFE unique de 31.80 % sur le territoire, et une intégration fiscale progressive sur une durée de 6 ans. Il vous est proposé de maintenir le taux de CFE à 31.80%.

- **Taux ménage (TFB, TFNB, THRS) :**

Il vous est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et de maintenir les taux au niveau de 2023, soit 8.57% pour la TFB et 25.81% pour la TFNB. Ainsi que le taux de THRS à 9.58%.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► De fixer pour l'année 2024 les taux de fiscalité suivants :

- Taux de **CFE** : 31.80 % (lissé sur 6 ans depuis 2020)
- Taux de **taxe sur le foncier bâti** : 8.57 %
- Taux de **taxe sur le foncier non bâti** : 25.81 %
- Taux de **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** : 9.58%

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 2 AVR. 2024